



INTERNATIONAL TRIATHLON UNION

Triathlon

A. ÉPREUVES (3)

Épreuve masculine (1)	Épreuve féminine (1)	Épreuve mixte (1)
Sprint individuel	Sprint individuel	Relais par équipes continentales mixtes

B. QUOTA D'ATHLÈTES

1. Quota total pour le triathlon :

	Places de qualification	Places pays hôte	Places d'universalité	Total
Hommes	29	1	2	32
Femmes	29	1	2	32
Total	58	2	4	64

2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

	Quota par CNO
Hommes	1
Femmes	1
Total	2

3. Mode d'attribution des places :

La place est attribuée au CNO.

C. ADMISSION DES ATHLETES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment à la Règle 41 (Nationalité des concurrents). Seuls les athlètes en conformité avec la Charte sont autorisés à participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Âge

Pour être autorisés à participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse, tous les athlètes doivent être nés entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2002.



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE BUENOS AIRES 2018

Autres conditions requises par la FI

- Les athlètes doivent également être inscrits – en assistant au briefing sur la course – à une des épreuves suivantes: épreuve de qualification continentale 2018 pour les JOJ, championnats continentaux juniors 2017 de triathlon ou championnats continentaux juniors 2018 de triathlon (s'ils ont lieu avant le 16 juillet 2018).
- Par ailleurs, les athlètes doivent être inscrits à des épreuves de qualification par leurs CNO, CNO dont les fédérations nationales respectives doivent avoir obtenu un bon classement auprès de l'ITU.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

PLACES DE QUALIFICATION

HOMMES & FEMMES

Nombre de places	Épreuve de qualification														
58 athlètes (29 femmes & 29 hommes)	<p>Qualification continentale</p> <p>Il y aura une (1) épreuve de qualification continentale pour les JOJ organisée sur chacun des cinq (5) continents entre le 1^{er} janvier 2018 et le 16 juillet 2018.</p> <p>L'épreuve de qualification continentale pour les JOJ consistera en un sprint individuel le premier jour et un relais mixte facultatif le deuxième jour. La qualification se fera sur la base du sprint individuel.</p> <p>Le nombre maximum d'athlètes par CNO participant aux épreuves de qualification continentales pour les JOJ sera déterminé par ITU, nombre qui pourra varier d'un CNO à l'autre.</p> <p>Il y aura pour chaque épreuve de qualification continentale pour les JOJ un quota d'athlètes à qualifier sur la base du nombre et de la performance des CNO ayant des fédérations nationales affiliées à ITU (voir tableau ci-dessous).</p> <table border="1"><thead><tr><th>Continent</th><th>Places de qualification par sexe</th></tr></thead><tbody><tr><td>Afrique</td><td>3</td></tr><tr><td>Amérique</td><td>7</td></tr><tr><td>Asie</td><td>5</td></tr><tr><td>Europe</td><td>12</td></tr><tr><td>Océanie</td><td>2</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>29</td></tr></tbody></table> <p>Système de qualification pour les relais mixtes :</p> <p>Les athlètes se qualifieront pour le relais mixte en triathlon en fonction de leurs résultats à la compétition individuelle des JOJ.</p>	Continent	Places de qualification par sexe	Afrique	3	Amérique	7	Asie	5	Europe	12	Océanie	2	TOTAL	29
Continent	Places de qualification par sexe														
Afrique	3														
Amérique	7														
Asie	5														
Europe	12														
Océanie	2														
TOTAL	29														



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE BUENOS AIRES 2018

Nombre d'équipes par continent :

Athlètes qualifiés par sexe	Nombre d'équipes
2 ou 3	1
4 ou 5	2
6 ou 7	3
8 ou 9	4
10 ou 11	5
12 ou 13	6
14 ou 15	7
16 ou 17	8

Composition des équipes : Des équipes continentales de quatre (4) athlètes (deux (2) hommes et deux (2) femmes) seront formées en fonction du classement final des athlètes dans l'épreuve individuelle.

La première équipe sera composée des deux (2) premiers hommes et deux (2) premières femmes les mieux classés d'un même continent; la deuxième équipe sera composée des deux (2) hommes et deux (2) femmes suivants au classement, etc.

Si un athlète n'est pas en mesure de participer au relais mixte pour cause de blessure, la place de l'équipe vacante sera attribuée à l'athlète suivant le mieux classé du même continent.

Tous les autres athlètes qui ne sont pas affectés à une équipe continentale constitueront des "équipes mondiales" en fonction du classement final des athlètes dans l'épreuve individuelle.

PLACES DU PAYS HOTE

Le pays hôte inscrira automatiquement un (1) homme et une (1) femme, pour autant que les athlètes en question répondent aux critères d'admission définis à la section C de ce document.

PLACES D'UNIVERSALITE

Deux (2) places d'universalité pour les hommes et deux (2) places d'universalité pour les femmes seront à la disposition des CNO admissibles aux JOJ, pour autant que les athlètes atteignent le niveau de performance minimal fixé par ITU et répondent aux critères d'admission définis à la section C de ce document.

Le Comité International Olympique invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places d'universalité le 15 janvier 2017. La commission tripartite confirmera par écrit, en collaboration avec ITU, l'attribution des places sur invitation aux CNO concernés le 13 mars 2017. Les CNO doivent confirmer l'utilisation des places à la commission tripartite le 31 mars 2017.



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE BUENOS AIRES 2018

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

ITU confirmera les places de qualification des CNO immédiatement après chaque épreuve de qualification.

Les CNO auront alors deux (2) semaines pour confirmer par écrit à ITU et au BAYOGOC l'utilisation des places obtenues.

Le 10 août 2018 au plus tard, ITU confirmera l'attribution finale des places de qualification. Toute place inutilisée sera réattribuée comme indiqué à la section F de ce document et ITU contactera immédiatement le CNO de l'athlète qualifié occupant le rang suivant au classement.

CONFIRMATION DES PLACES DU PAYS HOTE

Le pays hôte doit confirmer par écrit à ITU et au BAYOGOC, le 27 juillet 2018 au plus tard, l'utilisation de ses places.

F. REATTRIBUTION DES PLACES INUTILISEES

PLACES DE QUALIFICATION INUTILISEES

Si une place allouée n'est pas confirmée dans les délais impartis ou est refusée par le CNO, celle-ci sera réattribuée dans l'une ou l'autre catégorie (hommes-femmes) au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement de l'épreuve de qualification continentale correspondante.

S'il n'y a pas de CNO admissible à l'issue de l'épreuve de qualification continentale pour les JOJ, la place sera réattribuée au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement de cette même épreuve de qualification continentale, dans l'ordre de priorité suivant : 1- Amérique, 2- Asie, 3- Afrique, 4- Europe, 5- Océanie.

L'ordre des continents pourra être revu, tout comme pour la réattribution des places pays hôte et des places d'universalité.

PLACES DU PAYS HOTE INUTILISEES

Toute place inutilisée par le pays hôte (restituée ou obtenue par le biais de l'épreuve de qualification continentale pour l'Amérique) sera réattribuée dans la catégorie hommes-femmes correspondante au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement de cette même épreuve de qualification continentale pour l'Amérique.

S'il n'y a pas de CNO admissible à l'issue de l'épreuve de qualification continentale pour l'Amérique, la place sera réattribuée dans la catégorie hommes-femmes correspondante au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement de cette même épreuve de qualification continentale, dans l'ordre de priorité suivant: 1 - Amérique, 2 - Asie, 3 - Afrique, 4 - Europe, 5 - Océanie.



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE BUENOS AIRES 2018

L'ordre des continents pourra être revu, tout comme pour la réattribution des places de qualification et des places d'universalité.

PLACES D'UNIVERSALITE INUTILISEES

Les places d'universalité inutilisées, y compris celles restituées après l'attribution finale par la commission tripartite des JOJ, seront réattribuées dans l'une ou l'autre catégorie (hommes-femmes) au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement de l'épreuve de qualification continentale correspondante dans l'ordre de priorité suivant : 1 - Amérique, 2 - Asie, 3 - Afrique, 4 - Europe, 5 - Océanie.

L'ordre des continents pourra être revu, tout comme pour la réattribution des places de qualification et des places pays hôte.

G. PERIODE DE QUALIFICATION

Période	Date	Échéance
Places d'universalité	31 mars 2017	Validation de l'attribution finale des places d'universalité par la commission tripartite des JOJ
Qualification	1 ^{er} avril 2017 - 31 juillet 2018	Période de qualification pour les JOJ 2018
	<date>* 2018	Épreuve de qualification pour l'Océanie, à confirmer
	<date>* 2018	Épreuve de qualification pour l'Afrique, à confirmer
	<date>* 2018	Épreuve de qualification pour l'Amérique, à confirmer
	<date>* 2018	Épreuve de qualification pour l'Europe, à confirmer
<date>* 2018	Épreuve de qualification pour l'Asie, à confirmer	
Date limite pour l'accréditation	<date>*	Date limite fixée pour l'accréditation aux JOJ de Buenos Aires 2018 (tous les athlètes potentiels doivent être enregistrés dans le système)
Information et confirmation	27 juillet 2017	Date limite à laquelle le pays hôte devra avoir confirmé l'utilisation de ses places
	9 août 2018	Date limite à laquelle l'ITU devra avoir informé les CNO des places de qualification qui leur ont été attribuées
	16 août 2018	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'ITU et au BAYOGOC l'utilisation des places de qualification obtenues
Réattribution	Dès 17 août 2018	ITU informera les CNO concernés de la réattribution des places qui devront être confirmées par les CNO
	30 août 2018	Date limite de réattribution
Date limite d'inscription par sport	31 août 2018	Date limite pour les inscriptions nominatives dans tous les sports
Date limite pour l'enregistrement des délégations	<date>*	Date limite pour l'enregistrement des délégations
JOJ	6 – 18 octobre 2018	3 ^{es} Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été – Buenos Aires 2018

* A définir